

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2025
Délibération n°82

L'An deux mille vingt-cinq, le 19 juin, à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le 13 juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard ; HERMITTE Jean-Pierre ; SEMIOND Philippe ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; VERNET Laurent ; PRAT Christelle ; GIRAUD Matthieu ;

Absents : BARONNAT Bernard, ALDEBERT Gérard ; MOUGIN Rémi ;

Procurations : VIESSANT Céline à MOREAU Gaëlle ; KIRKYACHARIAN Luc à FISCHER Maryline ; Franck ADISON à MOUTIER Gérard ; Virginie JEANE à COQUILLAT Catherine ; MOSSO Véronique à VERNET Laurent ;

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER A M.BLONDEL

Le Conseil Municipal est informé que la commune a été saisi par Monsieur BLONDEL Xavier d'une demande d'acquisition de l'appartement relevant du domaine privé communal qu'il occupe depuis le 1^{er} juin 2004 situé dans le bâtiment de l'ancienne Poste, sise venelle du Poilu.

Le logement d'une superficie d'environ 95 m² comporte entrée, séjour/cuisine, salle de bains/toilettes et 3 chambres, présente un état de vétusté certain, a fait l'objet d'estimation de la part d'agences immobilières.

Dans une logique de facilitation de l'accession à la propriété, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de ce bien au prix de 150 000 euros.

Étant donné que la commune compte moins de 2 000 habitants, le recours à l'avis des services des Domaines n'est pas obligatoire, conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2241-1 et suivants relatifs à la gestion du domaine privé des communes ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de quatre abstentions (HERMITTE Jean-Pierre ; ALPHAND Thierry ; VERNET Laurent et MOSSO Véronique)

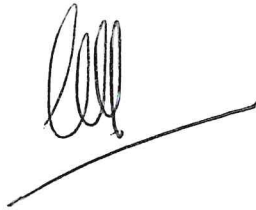
Autorise la cession dudit appartement communal lieu-dit Ville Vallouise, au prix de 150 000 euros, au locataire actuellement en place – Monsieur BLONDEL Xavier.

Dit que conformément aux usages en vigueur dans la commune, cette vente résultant d'une demande de Monsieur BLONDEL, tous les frais afférents à cette affaire (notaire, géomètre...) seront intégralement pris en charge par celui-ci ;

Confie à Maître Magalie FICI, notaire à l'Argentière-la-Bessée, le soin de formaliser l'acte authentique relatifs à cette acquisition ;

Autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique se rapportant à cette cession, à diligenter l'ensemble des démarches nécessaires à l'instruction et à la conclusion définitive de cette transaction et à signer tout autre acte s'y rapportant.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

